

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020



L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois juillet deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel RAPHALEN, Maire.

Etaient présents : Mr RAPHALEN Michel, Mr PETILLON Loïc, Mme LANNOU Annie, Mr GOUZIEN Eric, Mr LE BRUN Thierry, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie, Mr GERBE Alain, Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mme GOUZIEN LE GALLO Valérie et Mme PELLEN QUINIOU Perrine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr DEPIENNE Romain, excusé, qui a donné procuration à Mme LANNOU Annie et Mr VAN THIELEN Yves, excusé.

Madame Elodie BUREL a été élue secrétaire.



1 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

En vue de l'élection des sénateurs, ont été désignés délégués du conseil municipal :

- Titulaires : Annie LANNOU, Alain GERBE, Loïc PETILLON.
- Suppléants : Jean-Pierre MIAGOUX, Thierry LE BRUN, Perrine PELLEN QUINIOU.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les subventions suivantes :

• Bibliothèque de TREGAT.....	700,00 €
• Club de l'Amitié de TREGAT.....	200,00 €
• Marcassins Sportifs de TREGAT.....	1 000,00 €
• Société de Chasse de TREGAT.....	150,00 €
• Conseil Local des Parents d'Elèves de TREGAT.....	3 000,00 €
• Gym Plonéour – PLONEOUR-LANVERN.....	75,00 €
• Club Athlétique Bigouden – PONT-L'ABBE.....	30,00 €
• Les nageurs bigoudens – PONT-L'ABBE.....	30,00 €
• Les archers du Castel – PLOGASTEL ST-GERMAIN.....	30,00 €
• Secours Catholique – QUIMPER.....	50,00 €
• Association Les Petits Bonheurs – POULDREUZIC.....	15,00 €
• Secours Populaire – PLONEOUR-LANVERN.....	50,00 €
• Entraide Cancer en Finistère – QUIMPER.....	50,00 €
• Banque alimentaire – QUIMPER.....	76,00 €
• DDEN – PONT-L'ABBE.....	30,00 €
• Bretagne vivante.....	50,00 €
• Elevage et Passion en Pays Bigouden (Adhésion).....	59,30 €
• Solidarité Paysans – BRIEC.....	50,00 €
• Ping-Pong de Plozévet.....	30,00 €
• Adapei 29 – QUIMPER.....	50,00 €
• France Alzheimer – BREST.....	50,00 €
• Association des Paralysés de France – QUIMPER.....	40,00 €
•	
soit un total de	5 815,30 €

3 – PERISCOLAIRE ET SCOLAIRE

3-1 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLONEOUR-LANVERN CONCERNANT LE PORTAGE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec la commune de Plonéour-Lanvern concernant le portage des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

3-2 – TARIFS PERISCOLAIRES 2020-2021

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021, à savoir :

Repas :

- Repas enfant : 3,90 €
et une réduction de 20 % à partir du 3^{ème} enfant, soit 3,12 € le repas.
- Repas adulte : 6,18 €

Garderie :

- Matin – de 7 h 30 à 8 h 50 : 1,54 €,
- Soir – de 16 h 30 à 17 h 30 : 1,94 € (y compris le goûter)
- Soir – de 17 h 30 à 18 h : 0,57 €
- Soir – de 18 h à 18 h 30 : 0,57 €
- Soir – de 18 h 30 à 19 h : 0,57 €
- Matin et Soir – de 7 h 30 à 18 h : 2,85 € (y compris le goûter)
- Garderie Pause méridienne – de 13 h 15 à 13 h 35 : 0,57 €
- Soir – dépassement après 19 h : forfait de 10 €.

3-3 – PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE DE PLOVAN – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET SERVICES PERISCOLAIRE

3-3-1 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PLOVAN AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à demander le versement d'une participation d'un montant de 3 403,89 € à la commune de Plovan pour les dépenses de fonctionnement de l'école pour les enfants scolarisés avant le 1^{er} septembre 2015 (date d'ouverture de l'école intercommunale de Pouldreuzic- Plovan) et au 1^{er} septembre 2019.

3-3-2 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PLOVAN AUX SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à demander à la commune de Plovan une participation de 2 000 € pour les frais des services périscolaires au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour les enfants scolarisés avant le 1^{er} septembre 2015 (date d'ouverture de l'école intercommunale de Pouldreuzic- Plovan) et au 1^{er} septembre 2019.

3-4 – CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TREGAT

Le conseil Municipal a approuvé les termes de la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de TREGAT et autorisé le Maire à signer la convention à intervenir.

4 – APPEL A PROJET POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Le conseil municipal a décidé de ne pas acquérir dans l'immédiat ce matériel de désherbage suite à la démonstration effectuée au cimetière par la Société Jardi Expert.

Il espère que dans le cadre de la mutualisation, ce genre de matériel puisse être prêté ou loué par les autres communes du territoire.

5 – QUESTIONS DIVERSES

5 – FOURNITURE ET POSE DE SERRURERIE

Le conseil municipal a décidé de la fourniture et pose de cylindres à passe et de boutons moletés sur les portes et portails de l'école par l'entreprise BALOUIN Menuiserie pour la somme de 961 € HT (1 153,20 € TTC).

Cette dépense sera mandatée en section d'investissement sur le compte 21312-68 « Travaux sur bâtiments scolaires ».

5-2 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE– ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Association CLAVI

Le conseil municipal a décidé de maintenir le tarif à 15 € par jour pour frais d'électricité à facturer à l'Association CLAVI.

Mehdi BENSOUSSAN

Le conseil municipal a donné son accord pour louer la salle polyvalente à Monsieur Mehdi BENSOUSSAN et fixé le tarif de la location à 15 € par mois facturé au trimestre.

5-3 – FRAIS D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE TELEASSISTANCE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'allouer des subventions pour les installations de systèmes de téléassistance aux personnes qui en font la demande sur la base de 31 €.